
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 février 2017 à 19 h à la Maison du citoyen
située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement
M^e Alain R. Roy, avocat, secrétaire d'arrondissement
Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut

OUVERTURE - SÉANCE

La mairesse d'arrondissement madame Chantal Rouleau déclare la séance ouverte à 19 h.

Mot d'ouverture de la mairesse

Madame Rouleau souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux directeurs de services et employés de l'arrondissement. Elle adresse des salutations particulières à mesdames Caroline Bourgeois et Marie-Ève Adam, respectivement directrice et adjointe au cabinet des élus.

Une minute de silence est observée à la demande de madame Rouleau, en signe de sympathie et de respect à l'endroit de la communauté musulmane de Québec, durement affectée par les attentats du 29 janvier dernier.

Madame Rouleau présente la nouvelle campagne de promotion *RDPAT un arrondissement qui vous en offre plus.*

Elle présente ensuite les faits saillants 2016 en matière de développement économique.

Madame Rouleau mentionne enfin la survenance d'un important bris d'aqueduc à Saint-Léonard qui a requis beaucoup d'énergie et de main-d'œuvre pour le réparer. Elle adresse ses remerciements aux employés pour leur travail.

CA17 30 02 008

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 février 2017 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA17 30 02 009

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

DE ratifier des procès-verbaux du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2016 ainsi que des séances extraordinaires tenues le 15 décembre 2016 et le 19 janvier 2017.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Une demande pour l'aménagement d'un trottoir sur la 31^e Avenue, dans sa portion entre la rue Sherbrooke et la rue Forsyth.

Une demande pour le réaménagement de la rue Notre-Dame, dans sa portion entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et la limite avec la Ville de Montréal-Est, et ce, afin de permettre la revitalisation de ce secteur commercial.

Deux interventions concernant la problématique de l'agrile du frêne.

Une plainte concernant l'implantation d'abris temporaires dans le secteur de la 30^e Avenue.

Une demande pour l'aménagement du parc situé à proximité du parc de la Coulée-Grou.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les élus désirent exprimer leurs vœux à l'occasion de la nouvelle année 2017.

Monsieur le conseiller Gilles Déziel invite la population à participer aux nombreuses activités sportives dans l'arrondissement.

Monsieur le conseiller Manuel Guedes fait état du rayonnement de l'arrondissement en matière de développement économique et invite les jeunes à s'inscrire aux activités de soccer.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà dresse le compte-rendu des activités organisées dans le cadre de la clinique culturelle, organisée le 7 février à la Maison de la Culture de Pointe-aux-Trembles.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine désire offrir ses condoléances à la communauté musulmane à la suite des attentats de Québec et invite la population au spectacle-bénéfice en soutien aux familles d'Haïti victimes de l'ouragan Matthew.

Monsieur le conseiller Richard Guay désire rappeler l'importance d'avoir recours au service 3-1-1 pour faire des demandes à la Ville. Il invite aussi la population à consulter la carte interactive sur le site internet de l'arrondissement.

Madame la conseillère Suzanne Décarie invite les commerçants à se prévaloir du programme d'aide financière afin d'adapter l'accès de leur commerce aux clients à mobilité réduite. Elle invite aussi la population à participer aux activités organisées dans le cadre de la semaine de la relâche scolaire. Enfin, elle rappelle que la prochaine séance du conseil aura lieu le 14 mars prochain au Centre récréatif de Rivière-des-Prairies.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire d'arrondissement dépose séance tenante les documents suivants :

- (item 40.05) -procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le jeudi 26 janvier 2017 relativement au projet de la Résolution numéro PP-108
- (item 40.06) - procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le jeudi 26 janvier 2017 relativement au projet du règlement numéro RCA09-Z01-027

Une pétition a été déposée relativement à l'aménagement devant le CPE « La porte Ouverte », situé au 2020, 31^e Avenue.

Un citoyen a déposé une lettre et des photos relativement à l'installation de deux tempos chez son voisin et des problèmes occasionnés dans son terrain.

Deux citoyens ont déposé un projet de transformation du parc de la Coulée Grou afin de l'utiliser comme camp d'activités pour les retraités, ils demandent un suivi pour la lettre déjà envoyée à Mme Josiane Demers, à cet effet.

Un document intitulé « Diagnostique de sécurité autour des gares du train de l'Est » a été déposé.

CA17 30 02 010

OFFRE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS - RESPONSABILITÉ - RECONSTRUCTION DE CERTAINES RUES ARTÉRIELLES (PRR ET PCPR 2017) POUR L'ANNÉE 2017

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'offrir au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, d'assumer la responsabilité de la reconstruction de certaines rues artérielles (PRR et PCPR 2017) à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2017, le tout, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ

12.01 1162726033

CA17 30 02 011

OCTROI - SUBVENTION NON-RÉCURRENTE - ÉQUIPE RDP - GRATUITÉ D'USAGE DE LOCAUX, DE PRÊT DE MATÉRIEL AINSI QUE DE LA MAIN D'OEUVRE RELATIVE AU MONTAGE, AU DÉMONTAGE ET À LA SURVEILLANCE - ORGANISATION - ÉVÉNEMENT BÉNÉFICE - SOUTIEN À HAÏTI

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accorder une subvention non-récurrente à l'organisme Équipe RDP, sous la forme de gratuité d'usage de locaux, de prêt de matériel ainsi que de la main d'oeuvre relative au montage, au démontage et à la surveillance pour l'organisation d'un événement bénéfice en soutien à Haïti qui se tiendra le 10 mars 2017 à la maison de la culture de Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.01 1173179001

CA17 30 02 012

AUTORISATION - NE PAS DONNER SUITE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-DSAG16-03 - CONSTRUCTION D'UNE PISCINE ET CHALET AU PARC HANS-SELYE - VERSEMENT - INDEMNITÉ - PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE ne pas donner suite à l'appel d'offres public RP-DSAG16-03, pour la construction d'une piscine et d'un chalet au parc Hans-Selye;

DE verser au soumissionnaire qui aurait été déclaré l'Adjudicataire au terme de l'appel d'offres numéro RP-DSAG16-03, une compensation au montant de 5,000 \$, le tout conformément aux stipulations du devis et cahier de charges; tenant lieu d'indemnité et de règlement final pour les dépenses effectuées dans le cadre de l'appel d'offres précité;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

Nonobstant ce qui précède, lorsque la Ville-centre aura défini une procédure de financement applicable à l'objet du présent dossier décisionnel, autoriser le directeur de la Direction des services administratifs et du Greffe à effectuer les opérations financières nécessaires afin que ledit montant de 5 000 \$ soit remboursé par la Ville-centre;

D'autoriser l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointes-aux-Trembles de procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres basé sur le projet modifié.

ADOPTÉ

20.02 1176951002

CA17 30 02 013

PROLONGATION - CONTRAT - AXIA SERVICES - SERVICES D'ACCUEIL, DE SURVEILLANCE, D'ENTRETIEN ET DE GESTION DES LOCAUX DU CENTRE RÉCRÉATIF DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver la prolongation du contrat avec l'organisme AXIA Services, au montant de 23 804,24 \$ taxes incluses, pour assurer la prestation des services d'accueil, de surveillance, d'entretien et de gestion des locaux du Centre récréatif de Rivière-des-Prairies, situé au 7650 boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour la période du 14 mars 2017 au 30 avril 2017.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.03 1144561003

CA17 30 02 014

OCTROI - CONTRAT - CONSTRUCTION MORIVAL LIMITÉE - RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DES BOULEAUX - AUTORISATION - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES 16-PARC-55

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à la firme Construction Morival Limitée, pour le réaménagement du parc des Bouleaux au montant de 496 581,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-16 PARC-55 (18 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense maximale de 519 621,62 \$ taxes et incidences incluses, pour le réaménagement du parc des Bouleaux;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.04 1162726035

CA17 30 02 015

AUTORISATION - DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - DEMIX CONSTRUCTION INC, - COÛTS SUPPLÉMENTAIRES - PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE PRR LOCAL 2015 - APPEL D'OFFRES PUBLIC RP-ING15-08

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 6 081,87 \$ taxes incluses, au contrat octroyé à la compagnie Demix Construction inc. pour le programme de réfection routière PRR local 2015 sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, faisant passer le coût total du contrat de 3 512 344,31 \$ à 3 518 426,18 \$, dans le cadre de l'appel d'offres public RP-ING15-08.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

ADOPTÉ

20.05 1152726015

CA17 30 02 016

OCTROI - CONTRAT - CIMA + S.E.N.C. - RÉALISATION - PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PRO-ING17-02 - AUTORISATION - DÉPENSE - APPROBATION - AFFECTATION - SURPLUS

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à la firme CIMA + S.E.N.C., au montant de 103 477,50 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro PRO-ING17-02 (3 soumissionnaires; et ce, relativement à la réalisation d'un plan local de déplacements dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

D'autoriser une dépense maximale de 103 477,50 \$ taxes incluses;

D'approuver l'affectation des surplus pour un montant net de 94 478,48 \$ et effectuer le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.06 1175888001

CA17 30 02 017

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - FÉDÉRATION HOCKEY MINEUR DE L'EST INC. - ORGANISATION - FESTIVAL ANNUEL BÉBITTES-PRÉ-NOVICE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière à la Fédération Hockey mineur de l'Est inc., au montant de 250 \$, et ce, pour l'organisation de la 24^e édition de son Festival Bébittes-Pré-novice, qui s'est tenue les 3, 4 et 5 février 2017 à l'aréna René-Masson;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.01 1176951004

CA17 30 02 018

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAUX - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour les séances du 7 octobre, du 11 novembre et 9 décembre 2016.

ADOPTÉ

30.02

CA17 30 02 019

RATIFICATION - OCTROI - SUBVENTION NON-RÉCURRENTE - ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE POINTE-AUX-TREMBLES (AHMPAT) - GRATUITÉ DES HEURES DE GLACE - ÉVÉNEMENT - 50^E ANNIVERSAIRE DE L'ORGANISME -ARENA RODRIGUE-GILBERT

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE ratifier l'octroi d'une subvention non-récurrente, à l'Association de hockey mineur de Pointe-aux-Trembles, sous la forme de gratuité des heures de glace afin de permettre la réalisation d'un événement soulignant le 50^e anniversaire de l'organisme, le 28 janvier 2017 à l'aréna Rodrigue-Gilbert.

ADOPTÉ

30.03 1176951003

CA17 30 02 020

DÉPÔT - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - MOUVEMENTS DE PERSONNEL - RESSOURCES FINANCIÈRES - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - DÉPÔT - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période des mois de novembre et décembre 2016 et en matière de ressources financières pour la période du 29 octobre au 25 novembre 2016 et du 26 novembre au 31 décembre 2016, du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période des mois de novembre et décembre 2016 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période des mois de novembre et décembre 2016.

ADOPTÉ

30.04 1164230022

CA17 30 02 021

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA16-30074-1 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES (EXERCICE FINANCIER 2017) (RCA16-30074)»

Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville, donne un avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle même ou un autre conseiller à sa place présentera pour adoption, le règlement numéro RCA16-30074-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2017) (RCA16-30074) ». Copie dudit règlement est déposée séance tenante et disponible au public pour consultation.

40.01 1174395001

CA17 30 02 022

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047) DANS LE BUT D'ARRIMER DES ÉLÉMENTS DU PLAN À LA PLANIFICATION LOCALE TRADUITE À L'INTÉRIEUR DU PDUES DE LA RUE SHERBROOKE, LE LONG D' UN TRONÇON COMPRIS ENTRE LA RUE DAMIEN-GAUTHIER ET LA 91^E AVENUE, SITUÉ DANS DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

Monsieur le conseiller d'arrondissement Gilles Déziel, donne avis de motion que, le conseil municipal adoptera lors d'une prochaine séance le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) dans le but d'arrimer des éléments du Plan à la planification locale traduite à l'intérieur du PDUES de la rue Sherbrooke, le long d' un tronçon compris entre la rue Damien-Gauthier et la 91^e Avenue, situé dans le district de La Pointe-aux-Prairies. Copie dudit règlement est déposée séance tenante et disponible au public pour consultation.

40.02 1166425012

CA17 30 02 023

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047) DANS LE BUT D'ARRIMER DES ÉLÉMENTS DU PLAN À LA PLANIFICATION LOCALE TRADUITE À L'INTÉRIEUR DU PDUES DE LA RUE SHERBROOKE, LE LONG D' UN TRONÇON COMPRIS ENTRE LA RUE DAMIEN-GAUTHIER ET LA 91^E AVENUE, SITUÉ DANS DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) dans le but d'arrimer des éléments du Plan à la planification locale traduite à l'intérieur du PDUES de la rue Sherbrooke, le long d' un tronçon compris entre la rue Damien-Gauthier et la 91^e Avenue, situé dans district de La Pointe-aux-Prairies.

QUE ce projet de règlement soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 8 mars 2017, à la Maison du Citoyen, située au 12 090 rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy, à 18 h 30, à Montréal.

ADOPTÉ

40.02 1166425012

CA17 30 02 024

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT RCA09-Z01-028 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO RCA09-Z01 TEL QUE MODIFIÉ, DE MANIÈRE À AGRANDIR LA ZONE 049 À MÊME LA ZONE 031 ».

Monsieur le conseiller de la ville Giovanni Rapanà, donne un avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, lui même ou un autre conseiller à sa place présentera pour adoption, le règlement RCA09-Z01-028 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RCA09-Z01 tel que modifié, de manière à agrandir la zone 049 à même la zone 031 ». Copie dudit règlement est déposée séance tenante et disponible au public pour consultation.

40.03 1166425013

CA17 30 02 025

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT RCA09-Z01-028 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO RCA09-Z01 TEL QUE MODIFIÉ, DE MANIÈRE À AGRANDIR LA ZONE 049 À MÊME LA ZONE 031 ».

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet du règlement RCA09-Z01-028 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RCA09-Z01 tel que modifié, de manière à agrandir la zone 049 à même la zone 031 ».

QUE ce projet de règlement soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 8 mars 2017, à la Maison du Citoyen, située au 12 090 rue Notre-Dame Est, à 18 h 30, salle J.C. Victorien Roy, à, Montréal.

ADOPTÉ

40.03 1166425013

CA17 30 02 026

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-107 INTITULÉE « PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL, AINSI QUE L'OCCUPATION DU TERRAIN À DES FINS COMMERCIALES, AU 8333, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST, SUR LE LOT PORTANT LE NUMÉRO 1 616 428 - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES »

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la Résolution numéro PP-107 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment commercial, ainsi que l'occupation du terrain à des fins commerciales, au 8333, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot portant le numéro 1 616 428 - District de Rivière-des-Prairies ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 8 mars 2017, à la Maison du Citoyen, située au 12 090 rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy, à 18 h 30, à Montréal.

ADOPTÉ

40.04 1163469006

CA17 30 02 027

ADOPTION - SECOND PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-108

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de la Résolution numéro PP-108 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction de quatre (4) bâtiments résidentiels prévus sur les lots portant les numéros 5 371 237 et 5 456 735 à 5 456 737 - District de la Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.07 1166425016

CA17 30 02 028

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-027 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QU'AMENDÉ) DE MANIÈRE À ÉNONCER UNE DÉROGATION ACCORDÉE EN PLAINE INONDABLE»

CONSIDÉRANT QUE l'article 113 la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ), c. A-19.1) permet au conseil d'une municipalité de régir l'aménagement et l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles possède déjà un règlement de zonage numéroté RCA09-Z01;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables d'adopter les dispositions du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE, selon la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement exerce les compétences de la Ville en matière de zonage et de lotissement, sauf les exceptions prévues dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et ladite Charte;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ), c. A-19.1);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 6 décembre 2016;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un projet de règlement le 6 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir reçu le projet de règlement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance, l'avoir lu et renoncé à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA09-Z01-027 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à énoncer une dérogation accordée en plaine inondable ».

ADOPTÉ

40.08 1166425017

CA17 30 02 029

DÉPÔT - CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA13-E104-1

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite au registre tenu les 5, 6, 7 et 8 décembre 2016, pour le règlement d'emprunt numéro RCA13-E104-1 intitulé « Règlement abrogeant le règlement RCA13-E104 autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour la réalisation de travaux pour le bloc sportif de Boscoville ».

ADOPTÉ

40.09 1160448012

CA17 30 02 030

DÉPÔT - CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA16-E147

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite au registre tenu les 5, 6, 7 et 8 décembre 2016, pour le règlement d'emprunt numéro RCA16-E147 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour l'acquisition d'équipement informatique - domaine administratif ».

ADOPTÉ

40.10 1164230018

CA17 30 02 031

DÉPÔT - CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA16-E148

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite au registre tenu les 5, 6, 7 et 8 décembre 2016, pour le règlement d'emprunt numéro RCA16-E148 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 675 000 \$ pour la réalisation de travaux dans le cadre du Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires et la réalisation de travaux dans le cadre du Programme de protection des bâtiments et du Programme de protection des cours de services ».

ADOPTÉ

40.11 1164230019

CA17 30 02 032

DÉPÔT - CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA16-E152

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite au registre tenu les 5, 6, 7 et 8 décembre 2016, pour le règlement d'emprunt numéro RCA16-E152 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation de travaux d'apaisement de la circulation » dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.12 1162726031

CA17 30 02 033

DÉPÔT - CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA16-E153

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite au registre tenu les 5, 6, 7 et 8 décembre 2016, pour le règlement d'emprunt numéro RCA16-E153 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain ».

ADOPTÉ

40.13 1161163006

CA17 30 02 034

DÉROGATION MINEURE - 15655, RUE SHERBROOKE EST

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 décembre 2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver la dérogation mineure quant aux articles 98, 101 et 115 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement à la hauteur maximale en mètre, aux dépassements autorisés à la hauteur maximale et aux saillies autorisées pour un bâtiment multifamilial projeté au 15655, rue Sherbrooke Est, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

ADOPTÉ

40.14 1165270008

CA17 30 02 035

DÉROGATIONS MINEURES - 15555, RUE SHERBROOKE EST

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 décembre 2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver la dérogation mineure quant aux articles 98 et 115 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement à la hauteur maximale en mètre et aux saillies autorisées pour un bâtiment multifamilial projeté au 15555, rue Sherbrooke Est, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

ADOPTÉ

40.15 1165270007

CA17 30 02 036

DÉROGATION MINEURE - 16060, RUE SHERBROOKE EST, SUR LES LOTS PORTANT LES NUMÉRO 5 102 688, 5 102 689 ET 5 102 693

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 décembre 2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver la dérogation mineure quant à l'article 88 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement aux marges avant principales et secondaires minimales d'un bâtiment résidentiel projeté au 16060, rue Sherbrooke Est, sur un terrain portant les numéros de lots 5 102 688, 5 102 689 et 5 102 693 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies, le tout tel que présenté sur le plan d'implantation préparé par Éric Deschamps, arpenteur-géomètre, daté du 21 octobre 2016, minute 11364, à savoir :

- permettre l'implantation d'un bâtiment principal sur le terrain actuellement composé des lots 5 102 688, 5 102 689 et 5 102 693 à une marge de recul avant principale minimale de 6,0 mètres plutôt qu'à la marge de 7,5 mètres prescrite à la grille des spécifications (article 88 du Règlement de zonage (RCA09-Z01) ;
- permettre l'implantation d'un bâtiment principal sur le terrain actuellement composé des lots 5 102 688, 5 102 689 et 5 102 693 à une marge de recul avant secondaire minimale de 6,0 mètres plutôt qu'à la marge de 7,5 mètres prescrite à la grille des spécifications (article 88 du Règlement de zonage (RCA09-Z01) ;

ADOPTÉ

40.16 1166425015

CA17 30 02 037

DÉROGATION MINEURE - 8630, BOULEVARD GOUIN EST

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 13 janvier 2017;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver la dérogation mineure quant à article 105 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement au type de toiture exigé pour l'agrandissement d'un bâtiment unifamilial situé au 8630, boulevard Gouin Est, dans le district de Rivière-des-Prairies, le tout, tel qu'illustré sur le plan de l'élévation avant déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 5 décembre 2016.

- Permettre un agrandissement ayant un toit plat, au lieu d'un toit à versants prescrit à l'article 105 du Règlement de zonage (RCA09-Z01).

ADOPTÉ

40.17 1165270009

CA17 30 02 038

PIIA- 15555 ET 15655, RUE SHERBROOKE EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 décembre 2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 71 de la section 9 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), des plans visant l'implantation, l'apparence architecturale et l'aménagement de terrain pour deux bâtiments multifamiliaux jumelés prévus aux 15555 et 15655, rue Sherbrooke Est, sur les lots 5 558 401 et 5 629 599, dans le district de Rivière-des-Prairies.

- l'implantation du bâtiment est illustrée sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Sylvain Lebel, en date du 6 mai 2016, minute 13419.
- l'apparence architecturale est présentée sur les perspectives déposées et estampillées par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 6 décembre 2016.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

Matériau	Élément architectural	Couleur
Brique	Façades	Gris
Béton	Façades	Béton naturel
Béton	Façades	Blanc (fini sable)
Panneau de béton	Façades	Gris
Aluminium	Cadres portes et fenêtres	Gris (aluminium anodisé)

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

L'aménagement de terrain est illustré sur le plan d'aménagement paysager déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 7 décembre 2016.

ADOPTÉ

40.18 1166425019

CA17 30 02 039

ÉDICTION -ORDONNANCE NUMÉRO OCA17-(C-4.1)-001 - ENLÈVEMENT D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉE AUX PERSONNES HANDICAPÉES - 14226, RUE MONTMARTRE

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA17-(C-4.1)-001, l'enlèvement de la signalisation délimitant une zone de stationnement réservée pour personnes handicapées d'une longueur de 5 mètres, face au 14226, rue Montmartre;

DE conserver en place toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.19 1111537003

CA17 30 02 040

INSTALLATION - PANNEAUX D'ARRÊT - DIVERSES INTERSECTIONS - 15^E AVENUE

Considérant la recommandation favorable du comité de circulation à sa réunion du 11 novembre 2017;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'installer des panneaux « arrêt » sur la 15^e Avenue, à la hauteur de la rue Oscar-Arès, de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts sur toutes les approches du carrefour;

D'installer des panneaux « arrêt » sur la 15^e Avenue, à la hauteur de la rue Albert-Laberge, de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts sur toutes les approches du carrefour;

D'enlever la réglementation interdisant le stationnement en permanence sur une distance de 20 mètres sur le côté est de la 15^e Avenue, immédiatement au nord de la rue Albert-Laberge.

DE conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

ADOPTÉ

40.20 1175888002

CA17 30 02 041

TITULARISATION - TROIS (3) EMPLOYÉS AUXILIAIRES COL BLEUS, MATRICULES 100006086, 005439300 ET 100007546 - PERMANENCE D'EMPLOI

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'entériner la titularisation de trois (3) employés auxiliaires col bleus, matricules 100006086, 005439300 et 100007546, en vue de la permanence d'emploi dans le cadre du remplacement d'employés titulaires de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

50.01 1172700001

CA17 30 02 042

TITULARISATION - EMPLOYÉ AUXILIAIRE COL BLEU, MATRICULE 100005801 - PERMANENCE D'EMPLOI

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'entériner la titularisation d'un employé auxiliaire col bleu, matricule 100005801, en vue de la permanence d'emploi dans le cadre du remplacement d'un employé titulaire de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

50.02 1172700002

CA17 30 02 043

TITULARISATION - EMPLOYÉ AUXILIAIRE COL BLEU - MATRICULE 100007458 - PERMANENCE D'EMPLOI

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'entériner la titularisation d'un employé auxiliaire col bleu, matricule 100007458, en vue de la permanence d'emploi dans le cadre du remplacement d'un employé titulaire de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

50.03 1172700003

CA17 30 02 044

DÉSIGNATION - PRÉSIDENT - COMITÉ DE CIRCULATION -ARRONDISSEMENT - MANDAT - DURÉE DE DEUX ANS

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE désigner Madame la conseillère de ville, Suzanne Décarie, présidente, au sein du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour un mandat d'une durée de deux ans, soit du 5 décembre 2016 au 4 décembre 2018.

ADOPTÉ

51.01 1172726001

CA17 30 02 045

DÉSIGNATION - MAIRE SUPPLÉANT D'ARRONDISSEMENT - PÉRIODE DU 3 FÉVRIER AU 6 JUIN 2017

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE désigner Monsieur le conseiller d'arrondissement Gilles Déziel, maire suppléant d'arrondissement, pour une période de quatre (4) mois, débutant le 3 février 2017 et ce, jusqu'à la séance du conseil d'arrondissement du 6 juin 2017.

ADOPTÉ

51.02 1174860001

CA17 30 02 046

RENOUVELLEMENT - MANDAT - MEMBRE SIÉGEANT - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE nommer monsieur Claude Belzil, membre citoyen de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux (2) ans à compter du 4 mars 2017 jusqu'au 3 mars 2019.

ADOPTÉ

51.03 1173971001

CA17 30 02 047

AUTORISATION - DÉPÔT - BILAN ANNUEL 2016 - RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION DES PESTICIDES

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement relatif à l'utilisation des pesticides numéro 04-041;

CONSIDÉRANT l'obligation pour le conseil d'arrondissement de déposer un rapport annuel faisant état de l'application du règlement à l'égard de son territoire;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE déposer au conseil municipal le bilan annuel 2016 de l'arrondissement relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides numéro 04-041 pour le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

60.01 1172726002

CA17 30 02 048

DÉPÔT - BILAN ANNUEL - DEMANDES D'ACCÈS AUX DOCUMENTS - ANNÉE 2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE déposer le premier bilan annuel consolidé des demandes d'accès aux documents de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2016 et de le transmettre au conseil de ville pour dépôt.

ADOPTÉ

60.02 1176951005

CA17 30 02 049

LEVÉE - SÉANCE

À 20 H 30

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

M^e Alain R. Roy, LL.M., OMA
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 14 mars 2017.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

M^e Alain R. Roy, LL.M., OMA
Secrétaire d'arrondissement